

ANNEXES 8 ET 10 : LE MEDEF VEUT AGGRAVER LE PROTOCOLE DU 26 JUIN 2003

Tel est l'enseignement principal qu'il convient de tirer de la réunion paritaire qui a eu lieu le 14 février. Avec le dernier projet du MEDEF, le doute n'est plus permis. Pour le patronat, avec la complicité de certains, il n'est pas question de revenir sur le protocole de 2003. Il faut l'aggraver en rapprochant nos Annexes des règles du régime général. Pour faire bonne mesure, il exige le maintien du fond transitoire financé par l'État.

Deux nouvelles réunions paritaires sont arrêtées les 22 février et (la dernière) le 8 mars prochains. D'ici le 8 mars, il ne fait guère de doute que le Gouvernement aura donné son agrément aux textes sur l'assurance chômage. Si le paragraphe 3 de l'article 10 de la convention Unédic de janvier 2006 qui prévoit la prorogation du protocole du 26 juin 2003, jusqu'à la conclusion d'un nouvel accord, est entériné par le Gouvernement, le MEDEF aura alors les mains libres. L'heure n'est assurément pas à la relâche...

C'est pourquoi, nous avons décidé des initiatives d'actions suivantes :

- ✓ **Une AG à Paris (Bourse du Travail, salle Eugène Henaff - 29 bd du Temple - 75003) le 22 février à 11 h 00.**
- ✓ **Et une journée nationale d'actions à Paris et en régions le 8 mars avec une manifestation dans la Capitale qui partira à 15 h 00 depuis la Place de l'Opéra pour se rendre à Matignon.**

Paris, le 16 février 2006

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :

Son site internet au
www.fnsac-cgt.com

Sa messagerie vocale au
01 48 03 87 76

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60
Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com